



LOCALISATION DES AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE, RAPPROCHÉE ET ÉLARGIE

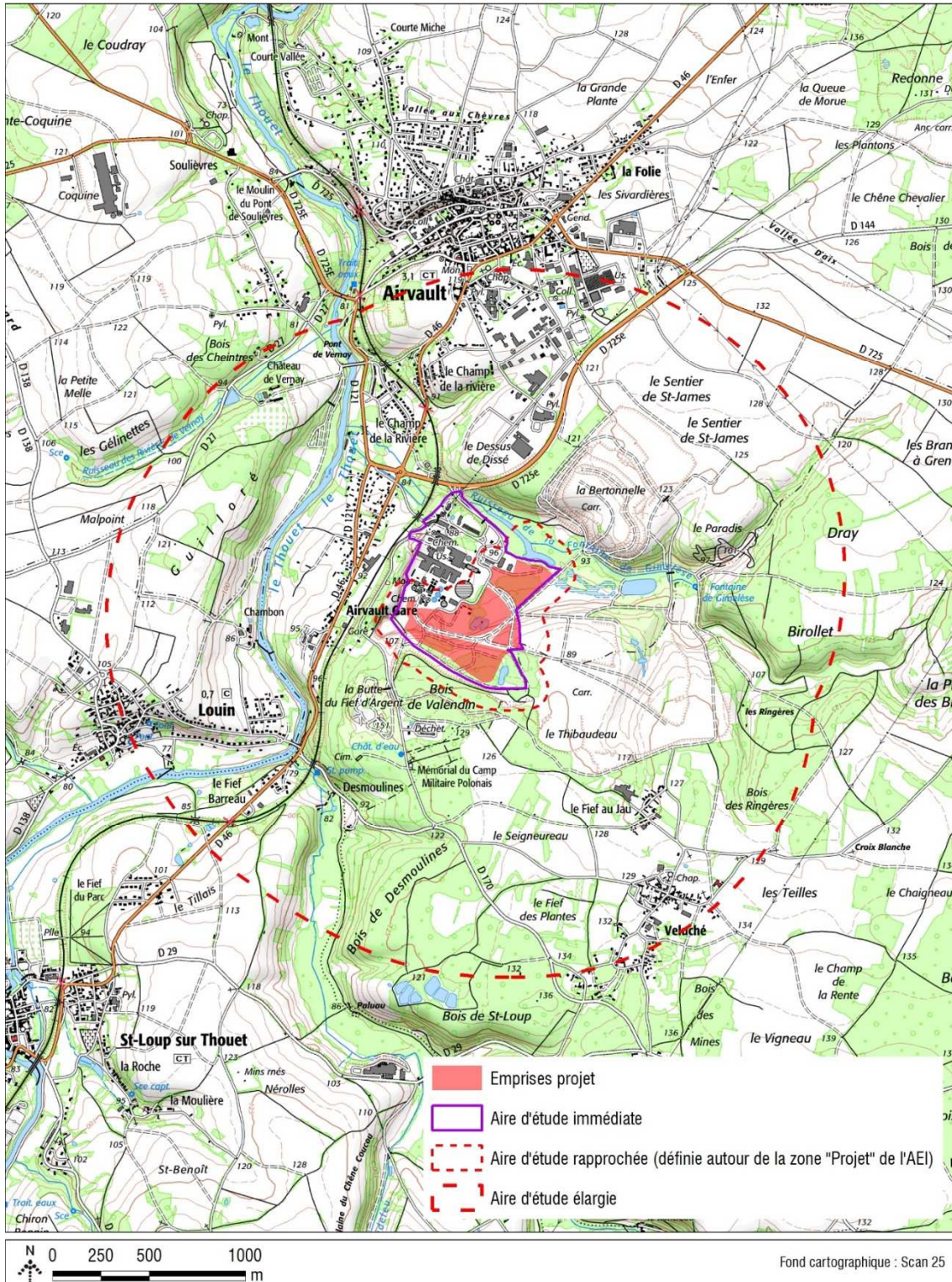


Figure 39 : Localisation des aires d'études immédiate, rapprochée et élargie (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



L'aire d'étude immédiate n'est directement concernée par aucun zonage de protection, d'inventaire ou de gestion de sites d'intérêt écologique particuliers. Au sein de l'aire d'étude éloignée, on notera la présence d'un site Natura 2000 : il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR5412014 « Plaine d'Oiron – Thénézay », située à moins de 4 km à l'est du projet. Par ailleurs, l'aire d'étude éloignée est directement concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ▶ Au sud, la ZNIEFF de type I n° 540014416 « Pelouses sèches de la vallée du Gâteau » ;
- ▶ Au nord, la ZNIEFF de type I n° 540003519 « Bois des Cheintres » ;
- ▶ Au sud-ouest, la ZNIEFF de type I n° 540006869 « Lac du Cébron » ;
- ▶ Au nord, les ZNIEFF de type I n° 540015631 « Plaine de Saint-Varent, Saint-Généroux », n° 540120047 « Vallée des Vaux » et n° 540120048 « Vallée de Fourbeau » ;
- ▶ Au nord-est, la ZNIEFF de type II n° 540015653 « Plaine d'Oiron à Thénézay ».

L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un contexte écologique riche à plus large échelle, avec de nombreux zonages reconnus pour la valeur patrimoniale, voire réglementaire, de leurs habitats, de leur flore et des populations animales qui les fréquentent.

Concernant Natura 2000 en particulier, on notera cependant que l'aire d'étude immédiate est éloignée du site le plus proche (ZPS « Plaine d'Oiron – Thénézay » à environ 4 km), ce qui ne laisse présager aucun impact sur les espèces d'intérêt communautaire d'oiseaux de plaine qui ont justifié sa désignation.

Toutefois dans ce contexte, les recherches bibliographiques réalisées dans le cadre de la présente étude, complétées par des investigations de terrain, ont principalement visé à caractériser la présence ou l'absence d'habitats et d'espèces protégées et/ou patrimoniales au droit de l'aire d'étude immédiate, au vu de la richesse écologique d'ores-et-déjà recensée aux alentours. C'est notamment le cas des habitats et des espèces identifiées au niveau des ZNIEFF les plus proches de l'aire d'étude immédiate, à savoir le Bois des Cheintres et la vallée du Gâteau, lesquels se caractérisent notamment par la présence de milieux thermophiles (pelouses sèches, boisements et lisières associées).

La présence de tels milieux ou espèces est cependant d'autant moins probable que l'aire d'étude immédiate intègre bon nombre d'habitats fortement artificialisés situés au sein ou à proximité d'un site industriel en fonctionnement.

3.7.1. Déroulé de l'étude et définition des milieux

3.7.1.1. Inventaire floristique

La description des milieux naturels présents au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate se base sur des inventaires écologiques menés d'avril à juillet 2020, période favorable à la détermination des cortèges floristiques. Une campagne complémentaire a été réalisée en janvier 2021 au niveau de la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate.



Date d'inventaires	Conditions météorologiques
23 avril 2020	Temps ensoleillé, nébulosité 80%, vent faible, 13 à 18°C
20 mai 2020	Temps ensoleillé, nébulosité 0%, vent faible, 25 à 28°C
23 juin 2020	Temps ensoleillé, nébulosité 0%, vent faible à modéré, 23 à 30°C
29 juillet 2020	Temps ensoleillé, nébulosité 0%, vent faible, 20 à 28°C
26 janvier 2021	Temps couvert, nébulosité 100%, vent nul à faible, 0 à 1 °C

Au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate, les inventaires se sont basés sur des relevés phytocénologiques par type d'habitat naturel ou semi-naturel, c'est-à-dire des relevés qui listent l'ensemble des espèces qui constituent la végétation typique d'un habitat. Une attention particulière a été apportée à la recherche des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales (notamment recensées dans la bibliographie) ainsi que des espèces végétales invasives. Au niveau de la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, uniquement représentée par des habitats fortement artificialisés (site industriel en fonctionnement), seule une étude de caractérisation des habitats a été menée : les cortèges d'espèces végétales y sont considérés comme similaires à ceux observés au niveau des habitats équivalents présents dans la zone « projet ».

3.7.1.2. Inventaire faunistique

Les inventaires faunistiques mis en œuvre ont concerné tous les groupes terrestres : insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifère. Les espèces animales protégées et/ou patrimoniales ont particulièrement été recherchées.

La description des cortèges faunistiques présents dans la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate et dans l'aire d'étude rapprochée se base sur des inventaires écologiques menés de février à septembre 2020 aux dates présentées dans le tableau suivant.

Au niveau de la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, au niveau de laquelle seule une étude de caractérisation des habitats a été mis en œuvre, il est considéré que les cortèges d'espèces animales sont similaires à ceux observés au niveau des habitats équivalents présents dans la zone « projet ».

Des inventaires complémentaires ont été réalisés entre avril et juillet 2021 au niveau de l'aire d'étude élargie, dans l'optique de caractériser, à l'échelle locale, les populations d'oiseaux nicheurs présentant les enjeux les plus importants sur le site.



Date d'inventaires	Conditions météorologiques	Principaux compartiments visés
12 février 2020	Nébulosité 50 à 100 %, vent faible, 14°C, averses	Oiseaux hivernants
12 mars 2020	Nébulosité 95 %, vent faible, 13°C	Oiseaux hivernants, amphibiens
13 mars 2020	Nébulosité 0%, vent faible, 2°C	Oiseaux hivernants, amphibiens
22 avril 2020	Nébulosité 80 %, vent faible, 18°C	Oiseaux nicheurs, amphibiens
23 avril 2020	Nébulosité 80 %, vent faible, 13 à 18°C	Habitats/flore, oiseaux nicheurs, amphibiens
6 mai 2020	Nébulosité 0%, vent faible, 19°C	Chiroptères (écoutes nocturnes)
12 mai 2020	Nébulosité 80 %, vent modéré, 6 à 15°C	Oiseaux nicheurs
20 mai 2020	Nébulosité 0 %, vent faible, 25 à 28°C	Habitats/flore, entomofaune, reptiles
29 mai 2020	Nébulosité 0 %, vent faible, 22°C	Oiseaux nicheurs, amphibiens
23 juin 2020	Nébulosité 0 %, vent faible à modéré, 23 à 30°C	Habitats/flore, oiseaux nicheurs, entomofaune
25 juin 2020	Nébulosité 0 %, vent faible, 25 à 35°C	Entomofaune, reptiles
29 juillet 2020	Nébulosité 0 %, vent faible, 20 à 28°C	Habitats/flore, entomofaune, reptiles, chiroptères (écoutes nocturnes)
12 août 2020	Nébulosité 100 %, vent faible, 25°C, averses	Entomofaune, reptiles
10 septembre 2020	Nébulosité 40 %, vent faible à nul, 24 à 30°C	Oiseaux migrateurs, entomofaune, reptiles
16 septembre 2020	Nébulosité 10 %, vent faible, 26°C	Chiroptères (écoutes nocturnes, recherche de gîtes)
8 avril 2021	Nébulosité 0 %, vent faible à nul, -1 à 3°C	Oiseaux nicheurs (aire d'étude élargie)
4 mai 2021	Nébulosité 100 %, vent modéré, 10°C	Oiseaux nicheurs (aire d'étude élargie)
6 juillet 2021	Nébulosité 0 %, vent faible, 20 à 23°C	Oiseaux nicheurs : approche habitats (aire d'étude élargie)

Les prospections de terrain se sont déroulées en conditions favorables à l'observation de la faune.



LOCALISATION DES POINTS INVENTAIRE FAUNE

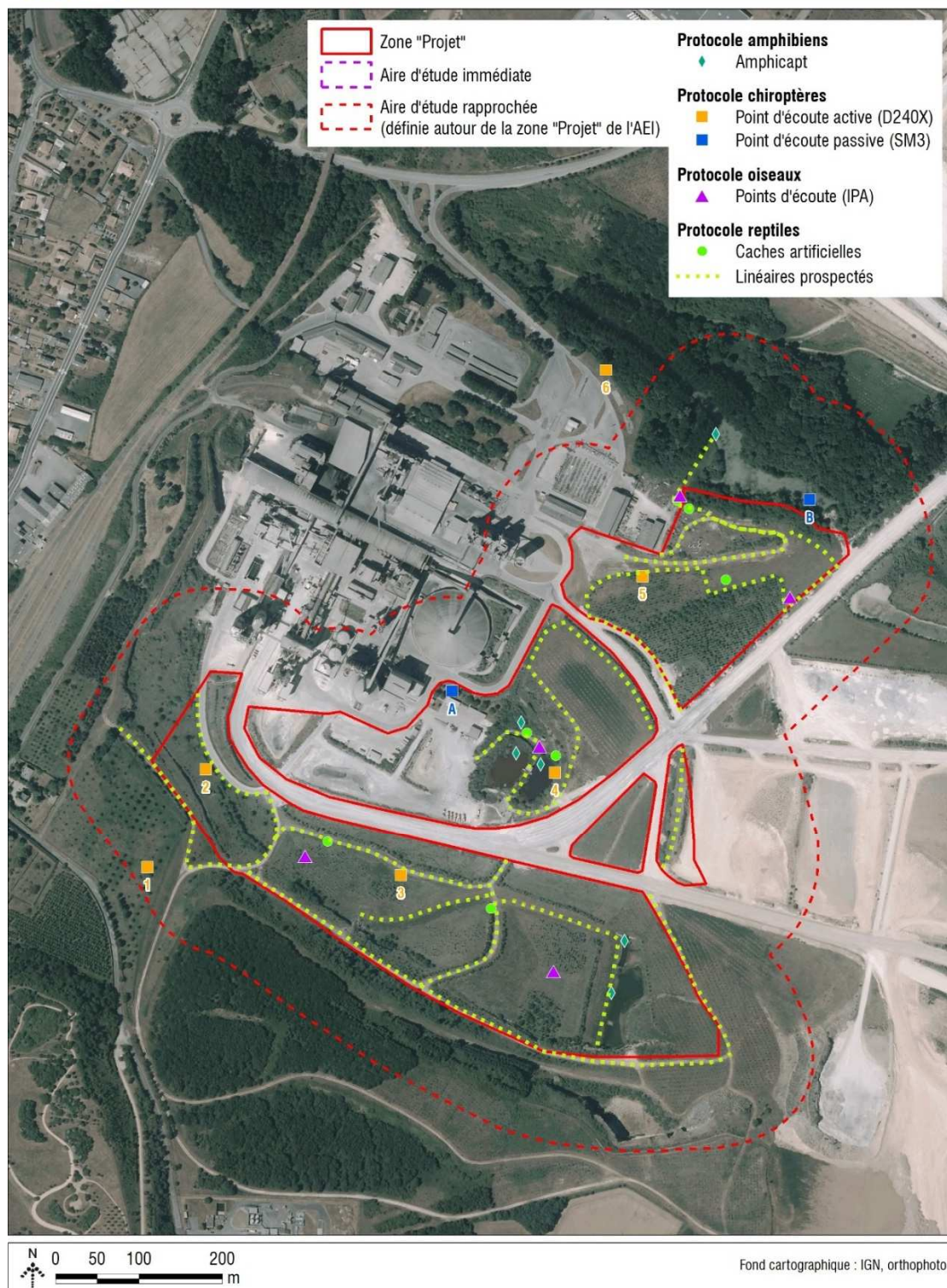


Figure 40 : Localisation des points d'inventaire des différents protocoles faunistiques dans l'aire d'étude rapprochée (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



LOCALISATION DES POINTS INVENTAIRE FAUNE

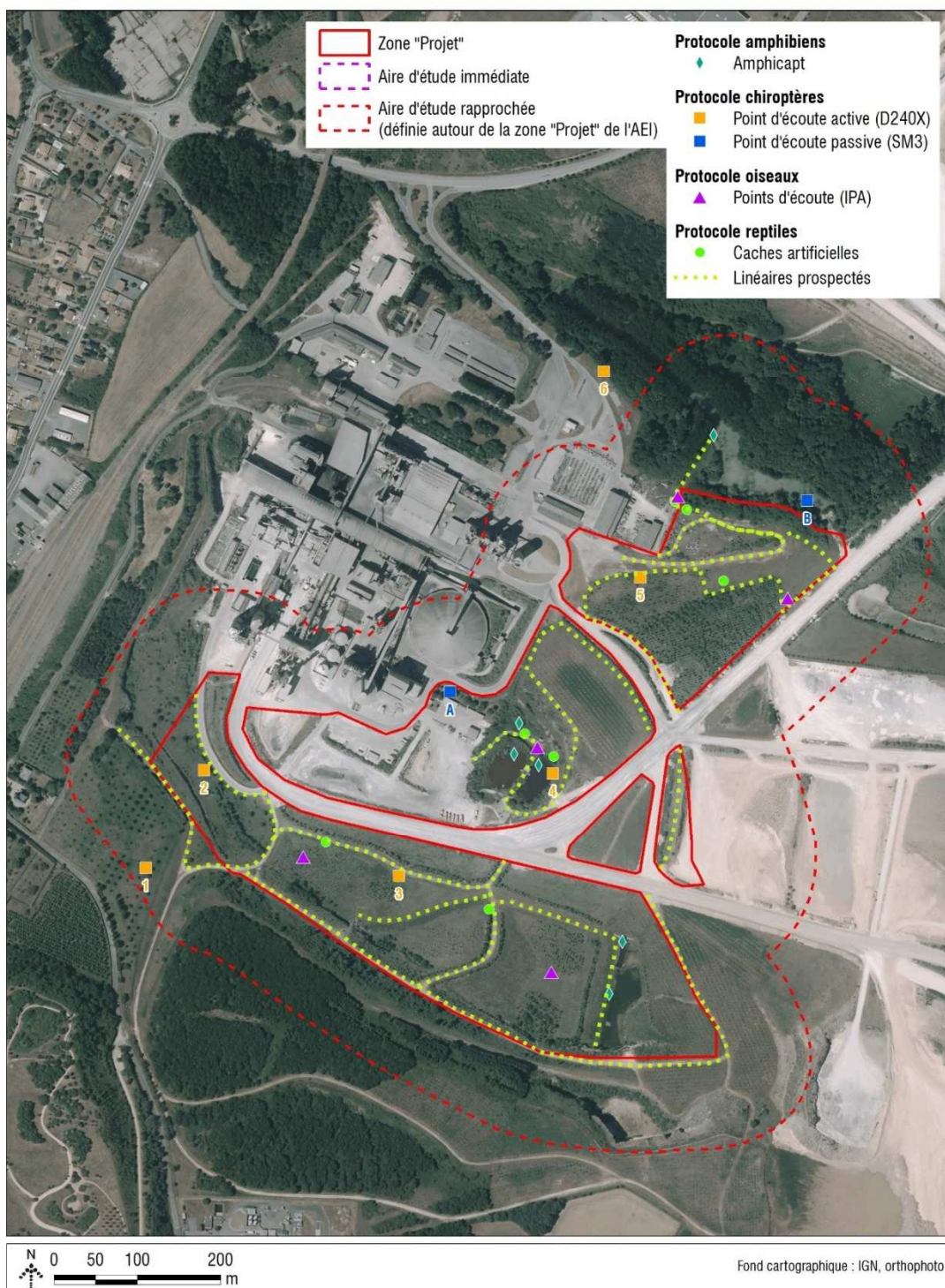


Figure 41 : Localisation des points d'inventaires ornithologiques complémentaires dans l'aire d'étude élargie (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



3.7.2 Inventaire Floristique sur le territoire

Les données floristiques historiques (postérieures à 2000) compilées par l'Observatoire de la biodiversité végétale de la Nouvelle-Aquitaine sur les mailles incluses concernées par l'aire d'étude éloignée recensent 70 espèces patrimoniales dont 6 protégées à l'échelle régionale, 6 protégées à l'échelle nationale et 15 menacées en Poitou-Charentes (PC) compte tenu d'un classement en catégorie « Vulnérable (VU) ou « En danger » (EN).

Listes Rouges : Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Nom scientifique	Nom français	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge PC	ZNIEFF PC
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire				LC	LC	OUI
<i>Adonis annua</i>	Goutte de sang				LC	NT	
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches				LC	VU	OUI
<i>Arabis planisiliqua</i>	Arabette à fruits aplatis				LC	DD	
<i>Asplenium obovatum subsp. billotii</i>	Asplénium lancéolé	Art.1			LC	VU	OUI
<i>Astragalus monspessulanus</i>	Astragale de Montpellier				LC	NT	
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule				LC	LC	
<i>Barbarea intermedia</i>	Barbarée intermédiaire				LC	LC	OUI
<i>Bombycilaena erecta</i>	Gnaphale dressé				LC	LC	OUI
<i>Bothriochloa ischaemum</i>	Barbon pied-de-poule				LC	LC	
<i>Bupleurum baldense</i>	Buplèvre du Mont Baldo				LC	LC	OUI
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux				LC	LC	OUI
<i>Campanula erinus</i>	Campanule érinus				LC	VU	OUI
<i>Campanula persicifolia</i>	Campanule à feuilles de pêcher				LC	VU	OUI
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiens				LC	LC	OUI
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë				LC	LC	OUI
<i>Caucalis platycarpos</i>	Caucalide				LC	EN	OUI
<i>Chaiturus marrubiastrum</i>	Agripaume faux Marrube				NA	VU	OUI
<i>Crypsis alopecuroides</i>	Crypside faux vulpin	Art.1			LC	EN	OUI
<i>Cyanus segetum</i>					LC	NT	OUI
<i>Cytisus lotooides</i>					LC	LC	
<i>Dactylorhiza incarnata</i>					NT	EN	
<i>Dianthus carthusianorum</i>	Oeillet des Chartreux				LC	LC	OUI
<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle				LC	NT	
<i>Eleocharis multicaulis</i>	Scirpe à nombreuses tiges				LC	LC	
<i>Eleocharis ovata</i>	Scirpe à inflorescence ovoïde				LC	NT	OUI
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactis à petites feuilles	Art.1			LC	VU	OUI
<i>Epipactis muelleri</i>	Épipactis de Müller	Art.1			LC	NT	OUI
<i>Fragaria viridis</i>	Fraisier vert				LC	LC	OUI
<i>Fragaria viridis subsp. viridis</i>	Fraisier vert					LC	



Nom scientifique	Nom français	Protection régionale	Protection nationale	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge PC	ZNIEFF PC
<i>Fritillaria meleagris</i>	Pintade				LC	NT	OUI
<i>Fumana procumbens</i>	Fumana à tiges retombantes				LC	LC	
<i>Gagea bohemica subsp. bohemica</i>			Art.1				
<i>Gagea bohemica var. bohemica</i>			Art.1				
<i>Genista sagittalis</i>	Genêt ailé				LC	NT	OUI
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale		Art.2		LC	NT	OUI
<i>Gypsophila muralis</i>	Gypsophile des murailles				LC	LC	OUI
<i>Helosciadium inundatum</i>	Ache inondée				LC	VU	OUI
<i>Iberis amara</i>	Ibérus amer				LC	NT	OUI
<i>Juncus compressus</i>	Jonc à tiges comprimées				LC	LC	OUI
<i>Lathyrus sphaericus</i>	Gesse à fruits ronds				LC	LC	OUI
<i>Legousia speculum-veneris</i>	Miroir de Vénus				LC	NT	OUI
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté				LC	LC	
<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique				LC	NT	OUI
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur		Art.1		LC	NT	OUI
<i>Ludwigia palustris</i>	Isardie des marais				LC	NT	OUI
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs				LC	NT	OUI
<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée				LC	NT	OUI
<i>Myosurus minimus</i>					LC	NT	OUI
<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Oenanthe à feuilles de peucedan				LC	DD	
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la passion				LC	LC	
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	Art.1			LC	EN	OUI
<i>Orobanche rapum-genistae</i>	Orobanche des genêts				LC	NT	
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée				LC	VU	OUI
<i>Papaver hybridum</i>							
<i>Prospero autumnale</i>	Scille d'automne				LC	LC	
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Herbe de Saint-Roch		Art.1		LC	LC	OUI
<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs				LC	VU	OUI
<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve		Art.1		VU	EN	OUI
<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	Art.1			LC	NT	OUI
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes				LC	VU	OUI
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale				NT		
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé				LC	LC	OUI
<i>Silene gallica</i>	Silène de France				LC	LC	
<i>Spergula pentandra</i>	Spargoute printanière				LC	NT	OUI
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais				LC	LC	OUI
<i>Trifolium rubens</i>	Trèfle rougeâtre				LC	LC	
<i>Trinia glauca</i>					LC	LC	OUI
<i>Vulpia unilateralis</i>	Vulpie unilatérale				LC	NT	

Figure 42 : Espèces végétales patrimoniales recensées sur les mailles de l'aire d'étude éloignée par l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (données postérieures à 2000) (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Habitats recensés	Intitulé CORINE Biotopes	Intitulé EUNIS Habitats	Code Natura 2000 (EUR28)
Plans d'eau	22.1 x 53.1 – Eaux douces x Roselières	C1 x C3.2 – Eaux dormantes de surface x Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux	/
Fourrés arbustifs	31.8 - Fourrés	F3.1 – Fourrés tempérés	/
Boisements spontanés de feuillus	41.2 – Chênaies-charmaies	G1.A1 – Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i>	/
Végétations humides des bords des eaux	53.1 - Roselières	C3.2 - Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux	/
Sources pétrifiantes	54.12 – Sources d'eaux dures	C2.12 – Sources d'eau dure	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
Haies plantées de conifères	83.31 – Plantations de conifères	G3.F – Plantations très artificielles de conifères	/
Haies plantées de feuillus	83.32 – Plantations d'arbres feuillus	G1.C – Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	/
Boisements plantés de feuillus	83.32 - Plantations d'arbres feuillus	G1.C – Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	/
Chemins enherbés	87.1 x 34.3 – Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes	I1.53 x E1.2 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	/
Friches herbacées sèches	87.1 x 34.3 – Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes	I1.53 x E1.2 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	/
Friches herbacées sèches en voie de fermeture	87.1 x 34.3 x 31.8 - Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes x Fourrés	I1.53 x E1.2 x F3.1 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases x Fourrés tempérés	/
Plantations récentes de feuillus	87.1 x 34.3 x 83.32 - Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes x Plantations d'arbres feuillus	I1.53 x E1.2 x G1.C - - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases x Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	/
Espaces verts arborés	87.1 x 84.1 – Terrains en friche x Alignements d'arbres	I1.53 x G5.1 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Alignements d'arbres	/
Friches rudérales	87.2 x 34.3 – Zones rudérales x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes	E5.12 x E1.2 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	/
Espaces anthropisés	86.3 – Sites industriels en activité	J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	/

Figure 43 : Habitats recensés dans l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



On notera que seules les sources pétrifiantes peuvent être rattachées à un habitat d'intérêt communautaire défini par la typologie Natura 2000 EUR28 : il s'agit de l'habitat 7220 [Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)]. Cet habitat est considéré comme prioritaire par la directive Habitats, s'agissant d'un habitat en danger de disparition et pour lequel la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière.

La cartographie de ces habitats (occupation du sol) est présentée sur la figure suivante.



OCCUPATION DU SOL

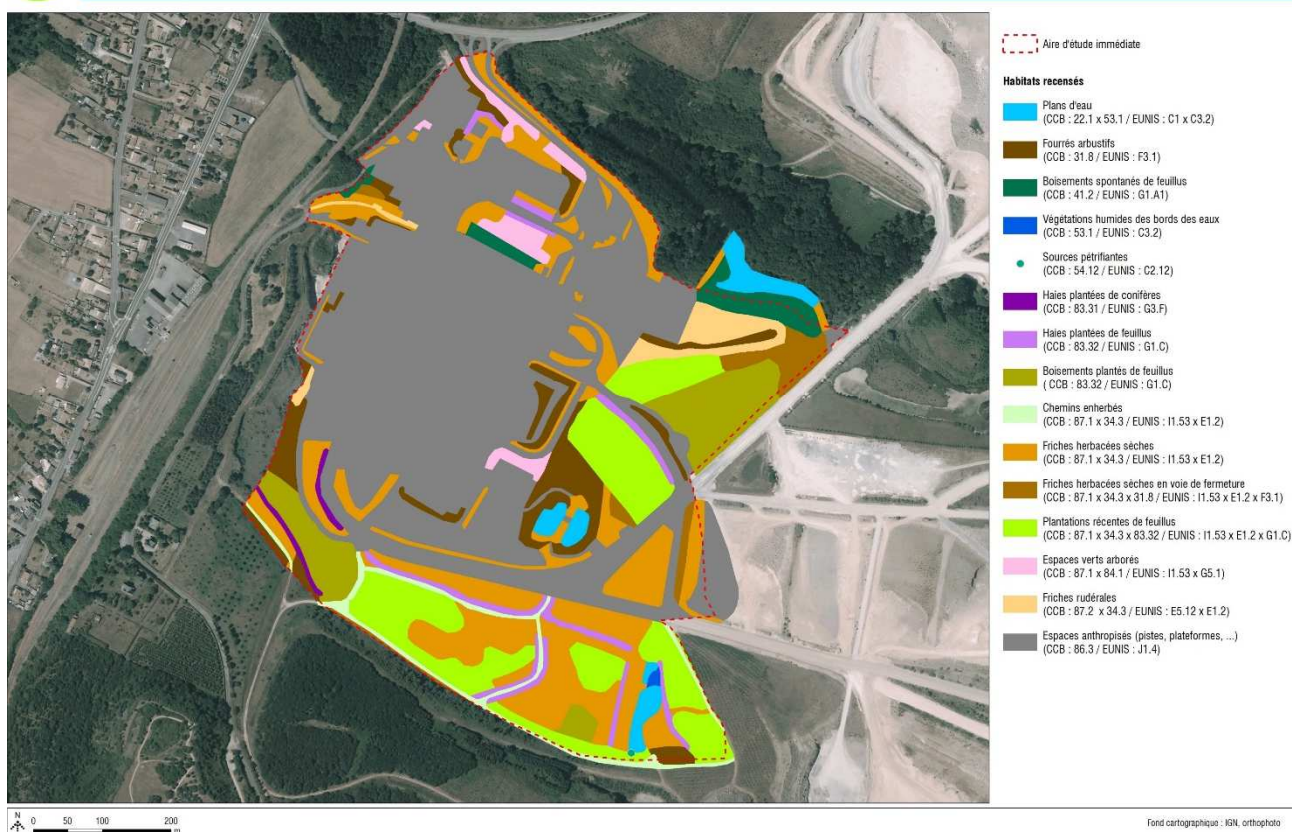


Figure 44 : Occupation du sol au niveau de l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)

3.7.3. Inventaire des milieux naturels de la Flore dans l'aire d'étude

3.7.3.1. Milieux herbacés

- ▶ Friches herbacées sèches (dont certaines en voie de fermeture)

➡ Code CORINE Biotopes : 87.1 x 34.3 – Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes

➡ Code EUNIS habitats : I1.53 x E1.2 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases



➔ **Code CORINE Biotopes : 87.1 x 34.3 x 31.8 - Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes x Fourrés**

➔ **Code EUNIS habitats : I1.53 x E1.2 x F3.1 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases x Fourrés tempérés**

Les friches herbacées constituent l'un des habitats les plus représentés au niveau de l'aire d'étude immédiate ; elles occupent également les chemins enherbés présents dans sa partie sud, ainsi que certaines zones entretenues comme des pelouses d'agrément au sein de la cimenterie.

Le cortège végétal qui s'y développe s'apparente à celui des pelouses sèches calcicoles, en mélange avec des espèces de friches compte tenu de la nature anthropique des sols concernés et l'absence d'entretien (hormis au niveau des chemins et des pelouses d'agrément). Les graminées y dominent. Les plantes à fleurs y représentent toutefois une place non négligeable et contribuent à l'importante richesse spécifique de cet habitat. Hormis au niveau des chemins et des pelouses d'agrément, ces friches herbacées sèches sont toutes ponctuées d'espèces ligneuses, mais avec des recouvrements différents en fonction de leur avancement au sein de la dynamique naturelle de fermeture d'un tel milieu.

Cet habitat accueille une diversité végétale relativement importante, mais sans espèce d'intérêt patrimonial. Les friches herbacées sèches identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate présentent de ce fait un faible intérêt floristique.

▶ Friches rudérales

➔ **Code CORINE Biotopes : 87.2 x 34.3 – Zones rudérales x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes**

➔ **Code EUNIS habitats : E5.12 x E1.2 – Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases**

Les friches rudérales, localisées dans les parties nord-est et ouest de l'aire d'étude, s'apparentent aux friches herbacées présentées ci-avant mais avec un cortège végétal comportant toutefois plus d'espèces adaptées aux milieux rudéraux ou piétinés, compte tenu de la présence de sols très superficiels et fortement artificialisés. On notera que certains de ces secteurs sont aujourd'hui régulièrement circulés et font l'objet de dépôts ponctuels de déchets verts.

Tout comme au niveau des friches, on y trouve également certaines plantes à fleur. Quelques espèces ligneuses ponctuent également ces friches rudérales, traduisant une certaine dynamique de fermeture de ce milieu.

Cet habitat, très artificialisé, accueille une diversité végétale relativement faible, qui plus est sans espèce d'intérêt patrimonial. Les friches rudérales identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate présentent de ce fait un très faible intérêt floristique.

3.7.3.2. Les milieux arbustifs et arborés

▶ Fourrés arbustifs



- ➔ **Code CORINE Biotopes : 31.8 - Fourrés**
- ➔ **Code EUNIS habitats : F3.1 – Fourrés tempérés**

De nombreux fourrés sont présents çà et là au niveau de l'aire d'étude immédiate, notamment autour des bassins Cébron où ils représentent des surfaces assez importantes.. Ils sont principalement représentés par des espèces arbustives, sensiblement identiques à celles qui se développent spontanément au niveau des friches herbacées sèches.

Quelques essences arborées y sont également présentes, notamment l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*) et le Chêne sessile (*Quercus petraea*), préfigurant le stade forestier vers lequel ce milieu évolue naturellement. La strate herbacée, quant à elle, est représentée par quelques espèces caractéristiques des friches herbacées sèches comme celles qui sont présentes aux alentours.

Le cortège floristique caractéristique des fourrés présents au sein de l'aire d'étude immédiate est peu diversifié et ne comprend pas d'espèces d'intérêt patrimonial. Cet habitat présente de ce fait un faible intérêt floristique

- ▶ Boisements spontanés de feuillus

- ➔ **Code CORINE Biotopes : 41.2 – Chênaies-charmaies**
- ➔ **Code EUNIS habitats : G1.A1 – Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus betulus***

Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les boisements spontanés de feuillus sont principalement présents au niveau du coteau qui borde le « canal » présent au nord, mais on rencontre également de petites entités dans la partie nord-ouest de la cimenterie. Ces boisements sont constitués d'essences variées, correspondant à une chênaie-charmaie fortement dégradée. Dans les parties les plus basses du boisement bordant le « canal », on trouve également des espèces caractéristiques des bords des eaux comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). De manière générale, les strates arbustive et herbacée sont relativement fournies et représentées par des espèces adaptées à la fraîcheur et à l'ombrage.

Le cortège floristique caractéristique de ces boisements présents au sein de l'aire d'étude immédiate est peu diversifié et ne comprend pas d'espèces d'intérêt patrimonial. Cet habitat présente de ce fait un faible intérêt floristique.

- ▶ Plantations

- ➔ **Code CORINE Biotopes : 87.1 x 34.3 x 83.32 - Terrains en friche x Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes x Plantations d'arbres feuillus**
- ➔ **Code EUNIS habitats : I1.53 x E1.2 x G1.C - - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases x Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés**
- ➔ **Code CORINE Biotopes : 83.32 - Plantations d'arbres feuillus**
- ➔ **Code EUNIS habitats : G1.C – Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés**
- ➔ **Code CORINE Biotopes : 83.31 – Plantations de conifères**
- ➔ **Code EUNIS habitats : G3.F – Plantations très artificielles de conifères**

Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les plantations sont de différents types :



- ▶ Les plantations au niveau desquelles les arbres sont encore jeunes et où, par conséquent, les milieux herbacés sont encore dominants ;
- ▶ Les plantations au niveau desquelles la croissance des arbres est plus avancée et où, par conséquent, les milieux herbacés régressent peu à peu, conférant à l'habitat une physionomie de milieux boisés ;
- ▶ Les plantations linéaires, formant des haies (ou des alignements d'arbres de haut jet) de conifères ou de feuillus, le long des voiries.

Si la majorité des plantations surfaciques correspond à des compensations réalisées dans le cadre de l'autorisation de défrichement liée à l'exploitation de la carrière du Fief d'Argent, les haies, quant à elles, ont vraisemblablement une fonction paysagère. En dehors des haies de conifères, toutes les plantations ont été réalisées au moyen d'essences feuillues. La strate herbacée, plus ou moins représentée en fonction de la croissance des arbres, s'apparente globalement au cortège végétal identifié au niveau des friches herbacées sèches.

Ces habitats accueillent une diversité végétale relativement faible, qui plus est sans espèce d'intérêt patrimonial. Les plantations identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate présentent de ce fait un faible intérêt floristique, voire très faible pour les haies de conifères.

3.7.3.3. Les milieux humides

- ▶ Plans d'eau et végétations humides des bords des eaux

➔ **Code CORINE Biotopes : 22.1 x 53.1 – Eaux douces x Roselières**

➔ **Code EUNIS habitats : C1 x C3.2 – Eaux dormantes de surface x Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux**

➔ **Code CORINE Biotopes : 53.1 - Roselières**

➔ **Code EUNIS habitats : C3.2 – Roselières et formations de bordure à grands héliophytes autres que les roseaux**

Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les milieux aquatiques sont représentés par les éléments suivants :

- ▶ Qui passe par un bassin (bassin de Neuze) à partir duquel est distribuée l'eau industrielle de la cimenterie, puis part vers le Thouet ; il s'agit d'un plan d'eau linéaire alimenté par le ruisseau de Gimelèse ;
- ▶ Au centre, deux bassins (bassins Cébron), qui constituent les réserves de collecte d'une partie de l'impluvium de la cimenterie (partie orientale) ;
- ▶ Au sud-est, un plan d'eau alimenté par les eaux météoriques, qui a été créé dans le cadre de la remise en état après exploitation de cette partie de la carrière.

Des espèces végétales caractéristiques des milieux humides se développent en bordure de ces différents plans d'eau, notamment au niveau du plan d'eau sud-est qui présente des berges moins abruptes ainsi qu'un atterrissement assez important dans sa partie nord. Quelques espèces strictement aquatiques ont également été notées, en particulier au niveau du canal au nord et au niveau du plan d'eau sud-est.



Le cortège floristique caractéristique des plans d'eau présents au sein de l'aire d'étude immédiat est peu diversifié et ne comprend pas d'espèces d'intérêt patrimonial. Cet habitat présente de ce fait un faible intérêt floristique.

► Sources pétrifiantes

► **Code CORINE Biotopes : 54.12 – Sources d'eaux dures**

► **Code EUNIS habitats : J1.4 – C2.12 – Sources d'eau dure**

La falaise artificielle située au sud du plan d'eau sud-est se caractérise par la présence d'une zone de suintements au niveau de laquelle se sont formés des concrétions calcaires. A leur niveau, se développe un cortège floristique dominé par des espèces de bryophytes (mousses) très spécialisées.

Le cortège floristique caractéristique de la source pétrifiante présente au sein de l'aire d'étude immédiat est peu diversifié et ne comprend pas d'espèces d'intérêt patrimonial. Néanmoins, malgré l'origine anthropique de cette formation, elle peut être rattachée à un habitat d'intérêt communautaire prioritaire [7220 – Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)] ; cet habitat présente de ce fait un fort intérêt floristique.

3.7.3.4. Les milieux anthropiques

► **Code CORINE Biotopes : 86.3 – Sites industriels en activité**

► **Code EUNIS habitats : J1.4 – Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques**

► **Code CORINE Biotopes : 86.3 – 87.1 x 84.1 – Terrains en friche x Alignements d'arbres**

► **Code EUNIS habitats : J1.4 – I1.53 x G5.1 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Alignements d'arbres**

L'aire d'étude immédiate est marquée par la présence de nombreux espaces anthropisés liés au fonctionnement de la cimenterie, correspondant principalement à des bâtiments, des voiries et parkings, des pistes, des zones de stockage... au niveau desquels aucune végétation particulière ne se développe. Quelques espaces verts arborés sont également à noter dans l'aire d'étude immédiate, notamment dans sa partie nord, intégrant des pelouses d'agrément entretenues par tonte (dont la composition s'apparente à des friches herbacées appauvries) et quelques essences feuillues plantées en massif ou en alignement (Erable sycomore, Robinier faux-acacia, Pins...).

Ces habitats fortement artificialisés accueillent une diversité végétale très faible, qui plus est sans espèce d'intérêt patrimonial. Les espaces anthropisés et espaces verts arborés identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate présentent de ce fait un très faible intérêt floristique.

Aucune espèce végétale protégée ni présentant un statut de patrimonialité particulier n'a été relevée au niveau de l'aire d'étude immédiate. On ne notera en particulier qu'aucune des espèces végétales patrimoniales identifiées dans la bibliographie au niveau de l'aire d'étude éloignée n'a été observée au niveau de l'aire d'étude immédiate, malgré la présence de quelques milieux pouvant potentiellement constituer des habitats qui leur soient favorables (friches herbacées sèches en



particulier). Les espèces végétales rencontrées sont uniquement des espèces communes à très communes en Poitou-Charentes et sans enjeu floristique notable.

Plusieurs espèces végétales considérées comme invasives en Poitou-Charentes sont à noter :

- ▶ le Buddleia du père David (*Buddleja davidii*), omniprésent sur l'ensemble de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate, en particulier au niveau des fourrés situés en périphérie des bassins Cébron et en lisière des friches rudérales situées au nord ; l'espèce est également bien représentée dans les secteurs de friches et de fourrés présents dans la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate (elle y a été observée mais n'y a pas fait l'objet d'un pointage systématique) ;
- ▶ le Conyze du Canada (*Erigeron canadensis*), observé de manière très ponctuelle dans les milieux herbacés (friches sèches et friches rudérales) de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate ; cette espèce est également potentiellement présente dans les nombreux milieux similaires qui occupent la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate ;
- ▶ le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), également observé de manière très ponctuelle sous la forme d'arbres plantés au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate (espaces verts arborés et boisements plantés de feuillus) ; la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate est également susceptible de voir se développer ponctuellement cette espèce.

La localisation des espèces végétales invasives observées au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate est présentée ci-dessous :

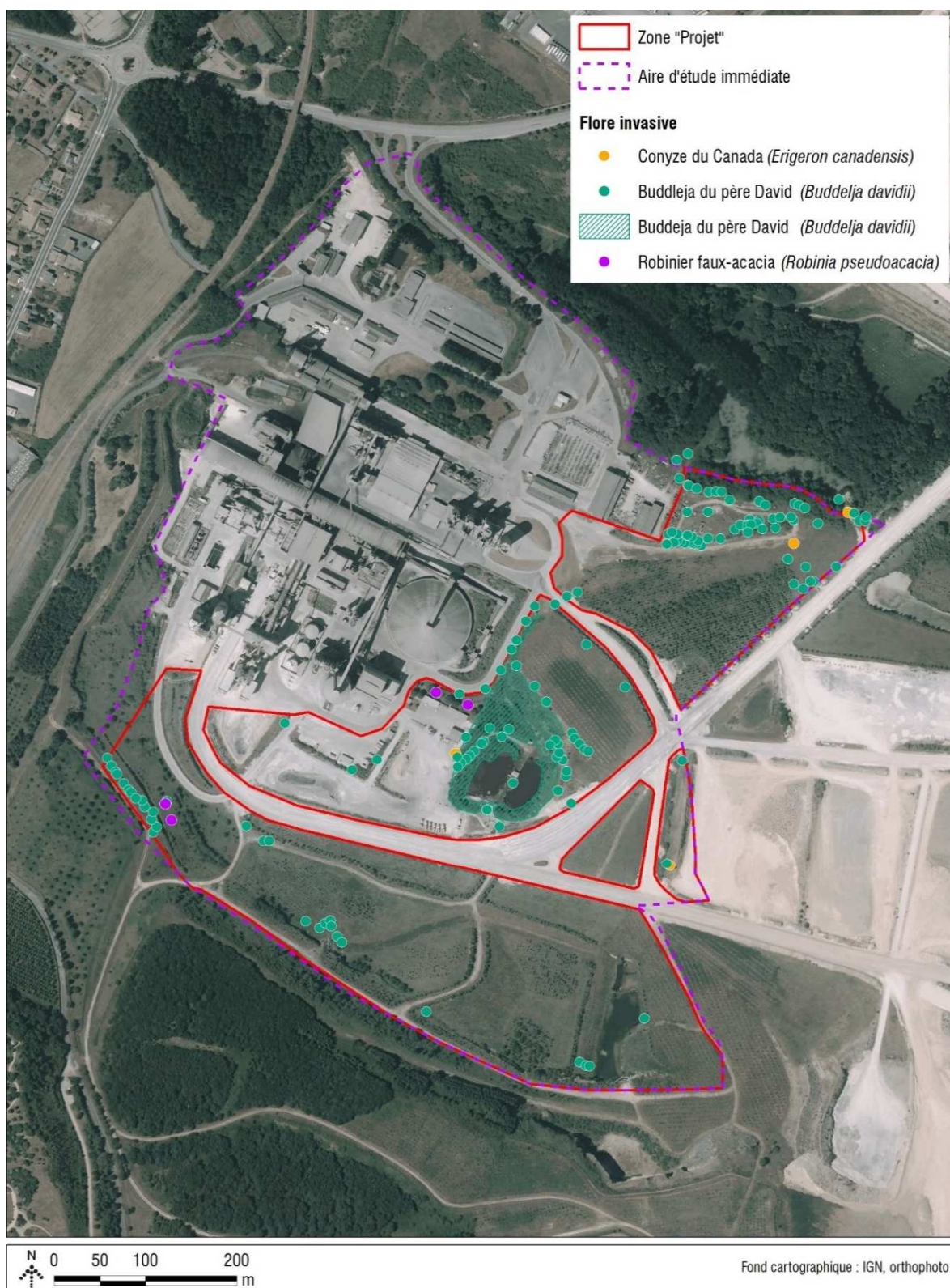


Figure 45 : Localisation des observations des espèces végétales invasives au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



Compte tenu de la banalité de la majorité des milieux présents au niveau de l'aire d'étude immédiate, de la faible richesse spécifique des cortèges floristiques observés et de l'absence d'espèces végétales protégées et/ou patrimoniales, les enjeux liés aux habitats et à la flore sont globalement considérés comme faibles (friches herbacées sèches, fourrés arbustifs, boisements spontanés ou plantés de feuillus, plantations récentes de feuillus, plans d'eau et végétations humides associées) voire très faibles pour les plus artificialisés (friches rudérales, plantations de conifères, espaces verts arborés et espaces anthropisés).

Seul un habitat, correspondant à la source pétrifiante présente localisée au sud-est de l'aire d'étude immédiate, présente un enjeu considéré comme fort compte tenu de son rattachement à un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

La banalité de la majorité des milieux présents au niveau de l'aire d'étude immédiate, grandement liée à leur caractère fortement artificialisé, permet de considérer que le site ne constitue pas une zone fonctionnelle pour les continuités écologiques locales.

3.7.4. Inventaire Faunistique sur le territoire

Les données faunistiques historiques (postérieures à 2000) de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) sur le territoire des communes d'Airvault et d'Assais-les-Jumeaux, communes sur lesquelles s'établit l'emprise du projet, recensent 101 espèces patrimoniales dont 73 protégées en France, 35 menacées à l'échelle régionale compte tenu d'un classement en catégorie « Vulnérable (VU), « En danger » (EN) ou « En danger critique d'extinction » et 19 menacées en France (CR) (cf. tableau ci-dessous).



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



Listes Rouges : Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats ou Oiseaux	Liste Rouge PC	Liste Rouge France
Insecte	Lepidoptera	<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	OUI			EN	LC
Insecte	Lepidoptera	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée			Ann. II		
Insecte	Lepidoptera	<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	OUI			EN	LC
Insecte	Lepidoptera	<i>Melitaea didyma</i>	Méлитée orangée	OUI			LC	LC
Insecte	Lepidoptera	<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles	OUI			NT	LC
Insecte	Lepidoptera	<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes				NT	LC
Insecte	Odonata	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	OUI			NT	LC
Insecte	Odonata	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	OUI			NT	LC
Insecte	Orthoptera	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	Oedipode aigue-marine	OUI			LC	P4
Insecte	Orthoptera	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	OUI			EN	P4
Insecte	Coleoptera	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne		Art.2	Ann. II+IV		
Insecte	Coleoptera	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-Volant			Ann. II		
Reptile	Squamata	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		Art.2	Ann. IV	LC	LC
Reptile	Squamata	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert		Art.2	Ann. IV	LC	LC
Reptile	Squamata	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		Art.2		LC	LC
Reptile	Squamata	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles		Art.2	Ann. IV	LC	LC
Amphibien	Anura	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur		Art.2	Ann. IV	NT	LC
Amphibien	Anura	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		Art.3		LC	LC
Amphibien	Anura	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	OUI	Art.2	Ann. IV	NT	LC
Amphibien	Anura	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	OUI	Art.3		NT	LC
Amphibien	Anura	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		Art.2	Ann. IV	LC	LC
Amphibien	Urodela	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		Art.3		LC	LC
Amphibien	Urodela	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée		Art.3		LC	LC
Amphibien	Urodela	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	OUI	Art.2	Ann. II+IV	NT	NT



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats ou Oiseaux	Liste Rouge PC	Liste Rouge France
Amphibien	Urodela	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	OUI	Art.2	Ann. IV	NT	NT
Oiseau	Accipitriformes	<i>Circus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	OUI	Art.3	Ann. I	EN	LC
Oiseau	Accipitriformes	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	OUI	Art.3	Ann. I	VU	NT
Oiseau	Accipitriformes	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	OUI	Art.3	Ann. I	NT	LC
Oiseau	Accipitriformes	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	OUI	Art.3	Ann. I	NT	NT
Oiseau	Accipitriformes	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		Art.3	Ann. I		VU
Oiseau	Accipitriformes	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	OUI	Art.3	Ann. I	VU	LC
Oiseau	Anseriformes	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	OUI			LC	LC
Oiseau	Caprimulgiformes	<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Art.3		NT	NT
Oiseau	Charadriiformes	<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard	OUI	Art.3	Ann. I	NT	LC
Oiseau	Charadriiformes	<i>Calidris pugnax</i>	Chevalier combattant	OUI		Ann. I		NT
Oiseau	Charadriiformes	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	OUI	Art.3		VU	LC
Oiseau	Charadriiformes	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	OUI	Art.3		VU	NT
Oiseau	Charadriiformes	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	OUI			CR	CR
Oiseau	Charadriiformes	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté		Art.3		VU	NT
Oiseau	Charadriiformes	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopée		Art.3		VU	LC
Oiseau	Charadriiformes	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	OUI			EN	VU
Oiseau	Charadriiformes	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	OUI				VU
Oiseau	Charadriiformes	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	OUI		Ann. I		LC
Oiseau	Charadriiformes	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	OUI			VU	NT
Oiseau	Columbiformes	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	OUI			EN	LC
Oiseau	Columbiformes	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois				VU	VU
Oiseau	Coraciiformes	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		Art.3	Ann. I	NT	VU
Oiseau	Falconiformes	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	OUI	Art.3	Ann. I	CR	LC
Oiseau	Falconiformes	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	OUI	Art.3		NT	LC
Oiseau	Falconiformes	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Art.3		NT	NT
Oiseau	Galliformes	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés				VU	LC
Oiseau	Gruiformes	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	OUI			LC	LC
Oiseau	Gruiformes	<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau				NT	LC
Oiseau	Gruiformes	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	OUI			VU	NT
Oiseau	Otidiformes	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	OUI	Art.3*	Ann. I	EN	CR
Oiseau	Passeriformes	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvée	OUI	Art.3		VU	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs				VU	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	OUI	Art.3	Ann. I	EN	LC



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats ou Oiseaux	Liste Rouge PC	Liste Rouge France
Oiseau	Passeriformes	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouise	OUI	Art.3		EN	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Art.3		NT	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		Art.3		LC	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Art.3		NT	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		Art.3		NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Art.3		NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		Art.3		NT	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		Art.3		VU	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		Art.3		NT	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	OUI	Art.3		EN	EN
Oiseau	Passeriformes	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Art.3		NT	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	OUI	Art.3	Ann. I	NT	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale		Art.3			EN
Oiseau	Passeriformes	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	OUI	Art.3		EN	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Art.3		NT	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	OUI	Art.3	Ann. I	NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	OUI	Art.3		EN	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Art.3		NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	OUI	Art.3		CR	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	OUI	Art.3		EN	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	OUI	Art.3		NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet tairier	OUI	Art.3		CR	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Saxicola rubicola</i>	Tairier pâtre		Art.3		NT	NT
Oiseau	Passeriformes	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		Art.3		NT	VU
Oiseau	Passeriformes	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grizette		Art.3		NT	LC
Oiseau	Passeriformes	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine				NT	LC
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	OUI	Art.3	Ann. I		NT
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	OUI	Art.3		LC	LC
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	OUI	Art.3		LC	LC
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Ciconia ciconia</i>	Ciaoane blanche	OUI	Art.3	Ann. I	NT	LC
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	OUI	Art.3	Ann. I	LC	LC
Oiseau	Pelecaniformes	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		Art.3		VU	LC
Oiseau	Piciformes	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	OUI	Art.3	Ann. I	VU	LC
Oiseau	Strigiformes	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche		Art.3		NT	LC
Mammifère	Carnivora	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe				VU	LC
Mammifère	Chiroptera	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		Art.2	Ann. IV	NT	NT



Classe	Ordre	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats ou Oiseaux	Liste Rouge PC	Liste Rouge France
Mammifère	Chiroptera	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	OUI	Art.2	Ann. IV	NT	NT
Mammifère	Chiroptera	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	OUI	Art.2	Ann. IV	VU	VU
Mammifère	Chiroptera	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		Art.2	Ann. IV	NT	LC
Mammifère	Chiroptera	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		Art.2	Ann. IV	NT	NT
Mammifère	Eulipotyphla	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		Art.2		LC	LC
Mammifère	Lagomorpha	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne				NT	NT
Mammifère	Rodentia	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		Art.2		LC	LC

Figure 46 : Espèces animales patrimoniales recensées sur les communes d'Airvault et Assais-les-Jumeaux par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (données postérieures à 2000) (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)

Lors des investigations de terrain, une attention particulière a été portée à la recherche de ces espèces animales patrimoniales dans les habitats caractéristiques qu'elles seraient susceptibles de fréquenter.

3.7.5. Inventaire de la Faune dans l'aire d'étude

3.7.5.1. Invertébrés

La diversité entomologique au sein de l'aire d'étude immédiate est relativement importante au regard du contexte naturel et semi-naturel dans lequel s'inscrit le projet, avec plus de 150 espèces d'invertébrés recensées (154 au total : 70 lépidoptères, 31 odonates, 24 orthoptères, 1 mante, 1 neuroptère, 14 coléoptères, 1 diptère, 3 hémiptères, 7 hyménoptères et 2 araignées) (détail des espèces dans l'étude faune-flore). Le cortège entomologique se caractérise surtout par des lépidoptères, des orthoptères et des odonates.

Parmi les espèces contactées, certaines sont patrimoniales au regard de leur protection, de leur statut de menace à l'échelle régionale ou nationale, de leur degré de rareté, ou de leur classement sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Parmi les espèces observées, aucune n'est menacée au niveau national et seules 2 sont menacées au niveau régional : l'Azuré des Cytises (En Danger) et l'Ascalaphe ambré (Vulnérable). De plus, 12 espèces sont quasi-menacées en Poitou-Charentes : l'Azuré du Serpolet, l'Azuré des Coronilles, l'Hespérie des Sanguisorbes, l'Aesche mixte, l'Aesche printanière, l'Agrion délicat, l'Agrion mignon, la Cordulie bronzée, le Gomphe semblable, la Libellule quadrimaculée, l'Orthétrum bleuissant et la Cordulie à corps fin.

Concernant l'Azuré du Serpolet, on notera que son niveau de priorité régional SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées) est de 1+, ce qui signifie un niveau d'insuffisance majeure du réseau d'aires protégées pour cette espèce, malgré une bonne connaissance de sa biologie et de sa répartition. Elle fait également l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA), décliné en un Plan régional d'Actions (PRA) en Poitou-Charentes.



Concernant les orthoptères présents au sein de l'aire d'étude immédiate, deux espèces sont moins communes que les autres : le Grillon des marais et le Caloptène ochracé (tous les deux assez communs dans les Deux-Sèvres).

Par ailleurs, 12 sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Poitou-Charentes : l'Azuré des Cytises, la Mélitée orangée, l'Azuré du Serpolet, l'Azuré des Coronilles, l'Aeschne mixte, l'Aeschne printanière, la Cordulie bronzée, le Gomphe semblable, l'Orthétrum bleuisant, la Cordulie à corps fin, le Sympétrum de Fonscolombe et l'Ascalaphe ambré.

Enfin, seulement deux espèces bénéficient d'une protection au niveau national au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : l'Azuré du Serpolet et la Cordulie à corps fin. Ces deux espèces sont aussi inscrites aux annexes de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » (respectivement annexes IV et II+IV). Cependant, contrairement à l'Azuré du Serpolet, la Cordulie à corps fin ne se reproduit pas au sein de l'aire d'étude immédiate mais l'exploite en tant que zone d'alimentation. En effet, aucun habitat favorable à sa reproduction n'y est présent : le site de reproduction potentiel le plus proche est représenté par le ruisseau de Gimelèse, localisé au niveau du canal formant la limite nord de l'aire d'étude immédiate.

Le tableau suivant reprend la liste des espèces d'invertébrés à plus fort enjeu (enjeu faible à fort) observées au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate. La localisation des observations de ces espèces est présentée à la suite de ce tableau.

Ordre	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats	LR PC	Rareté 79	Enjeu local
Lepidoptera	<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	OUI			EN		Fort
Lepidoptera	<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	OUI			LC		Faible
Lepidoptera	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	OUI	Art.2	Ann.IV	NT		Fort
Lepidoptera	<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles	OUI			NT		Faible
Lepidoptera	<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes				NT		Faible
Odonata	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	OUI			NT		Faible
Odonata	<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	OUI			NT		Faible
Odonata	<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat				NT		Faible
Odonata	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon				NT		Faible
Odonata	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	OUI			NT		Faible
Odonata	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	OUI			NT		Faible
Odonata	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée				NT		Faible
Odonata	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant	OUI			NT		Faible
Odonata	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	OUI	Art.2	Ann.II+IV	NT		Faible
Odonata	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	OUI			LC		Faible
Orthoptera	<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé				LC	AC	Faible
Orthoptera	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais				LC	AC	Faible
Neuroptera	<i>Libelloides longicornis</i>	Ascalaphe ambré	OUI			VU		Modéré

Liste Rouge (LR) : Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC).

Figure 47 : Liste des espèces d'invertébrés à enjeu observées dans l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)

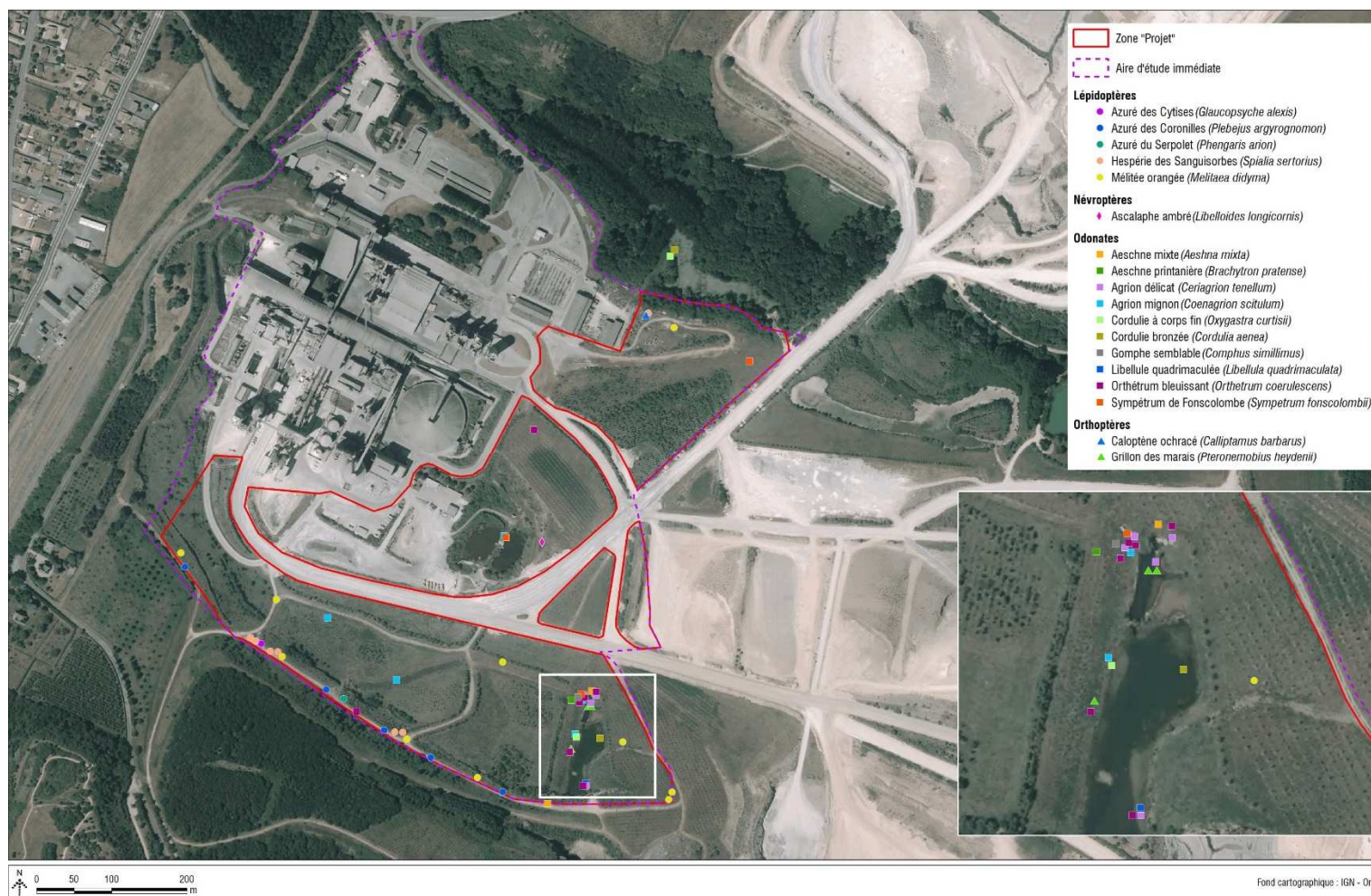


Figure 48 : Localisation des observations d'espèces d'invertébrés à enjeu au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



Seulement deux espèces d'invertébrés inventoriées dans l'aire d'étude immédiate sont concernées par un statut de protection : l'Azuré du Serpolet et la Cordulie à corps fin. Si l'Azuré du serpolet est susceptible de s'y reproduire, ce n'est pas le cas de la Cordulie à corps fin qui l'utilise en tant que zone d'alimentation ; aucun habitat favorable à la reproduction de cette espèce d'odonates n'a en effet été identifié sur le site.

Les enjeux entomologiques sont globalement faibles ou très faibles sur l'ensemble des milieux de l'aire d'étude immédiate, hormis le chemin thermophile situé à l'extrémité sud du site qui représente un enjeu fort de par la présence de nombreuses plantes à fleurs favorables à un cortège entomologique diversifié, notamment des espèces à enjeu fort comme l'Azuré du Serpolet et l'Azuré des Cytises. Par ailleurs, les friches herbacées situées au centre de l'aire d'étude présentent un enjeu modéré compte tenu de la présence d'une espèce à enjeu modéré, l'Ascalaphe ambré.

3.7.5.2. Reptiles et amphibiens

Au total, 3 espèces de reptiles et 5 espèces d'amphibiens ont été observées au niveau de l'aire d'étude immédiate lors des inventaires.

A noter que toutes les espèces **de reptiles et d'amphibiens** fréquentant le site sont protégées au niveau national au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et reptiles protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. La Grenouille verte ne bénéficie toutefois pas d'une protection stricte (l'article 5 réglementant uniquement l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel) ; le Crapaud commun et la Grenouille rieuse sont quant à eux concernés par l'article 3, lequel protège uniquement les individus (contrairement à l'article 2 qui protège également les habitats de reproduction et de repos).

Parmi les espèces **de reptiles et d'amphibiens** observées, aucun n'est considérée comme menacée au niveau national ou régional. On notera toutefois que le Triton marbré est quasi-menacé en Poitou-Charentes ; il est également inscrit sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF de Poitou-Charentes.

Concernant les amphibiens, les espèces recensées utilisent les plans d'eau présents sur le site pour leur reproduction (les bassins Cébron et le canal au nord ne sont toutefois fréquentés que par le Crapaud commun, la Grenouille verte et la Grenouille rieuse). Une fois cette phase terminée, la plupart d'entre elles migrent vers des habitats terrestres qui peuvent être représentés par les milieux arbustifs et arborés présents aux alentours.

Concernant les reptiles, l'aire d'étude immédiate offre un large choix de milieux propices à la reproduction des différentes espèces recensées, notamment les zones rudérales, les friches herbacées ainsi que les lisières de plantations et de boisements. En effet, les reptiles sont friands des milieux rocaillieux, rocheux, empierrés en lisière de milieux plus fermés (buissons, hautes herbes, friches...), qui amplifient la quantité de chaleur captée par leur peau, ce qui leur est vital pour pouvoir chasser et donc se nourrir.

Si le Lézard vert et le Lézard des murailles sont susceptibles de s'alimenter au niveau de la majorité des milieux présents au niveau de l'aire d'étude immédiate, la Couleuvre helvétique préférera se nourrir d'amphibiens au niveau des différents plans d'eau présents sur le site.



Groupe	Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats	LR PC	LR FRA	Enjeu local
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert		Art.2	Ann.IV	LC	LC	Très faible
Reptiles	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		Art.2		LC	LC	Très faible
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles		Art.2	Ann.IV	LC	LC	Très faible
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		Art.3		LC	LC	Très faible
Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esulentus</i>	Grenouille verte		Art.5		DD	NT	Très faible
Amphibiens	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		Art.3		NA	LC	Très faible
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		Art.2	Ann.IV	LC	LC	Très faible
Amphibiens	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	OUI	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré

Liste Rouge (LR) : Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

**Figure 49 : Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles observées dans l'aire d'étude immédiate
(Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)**

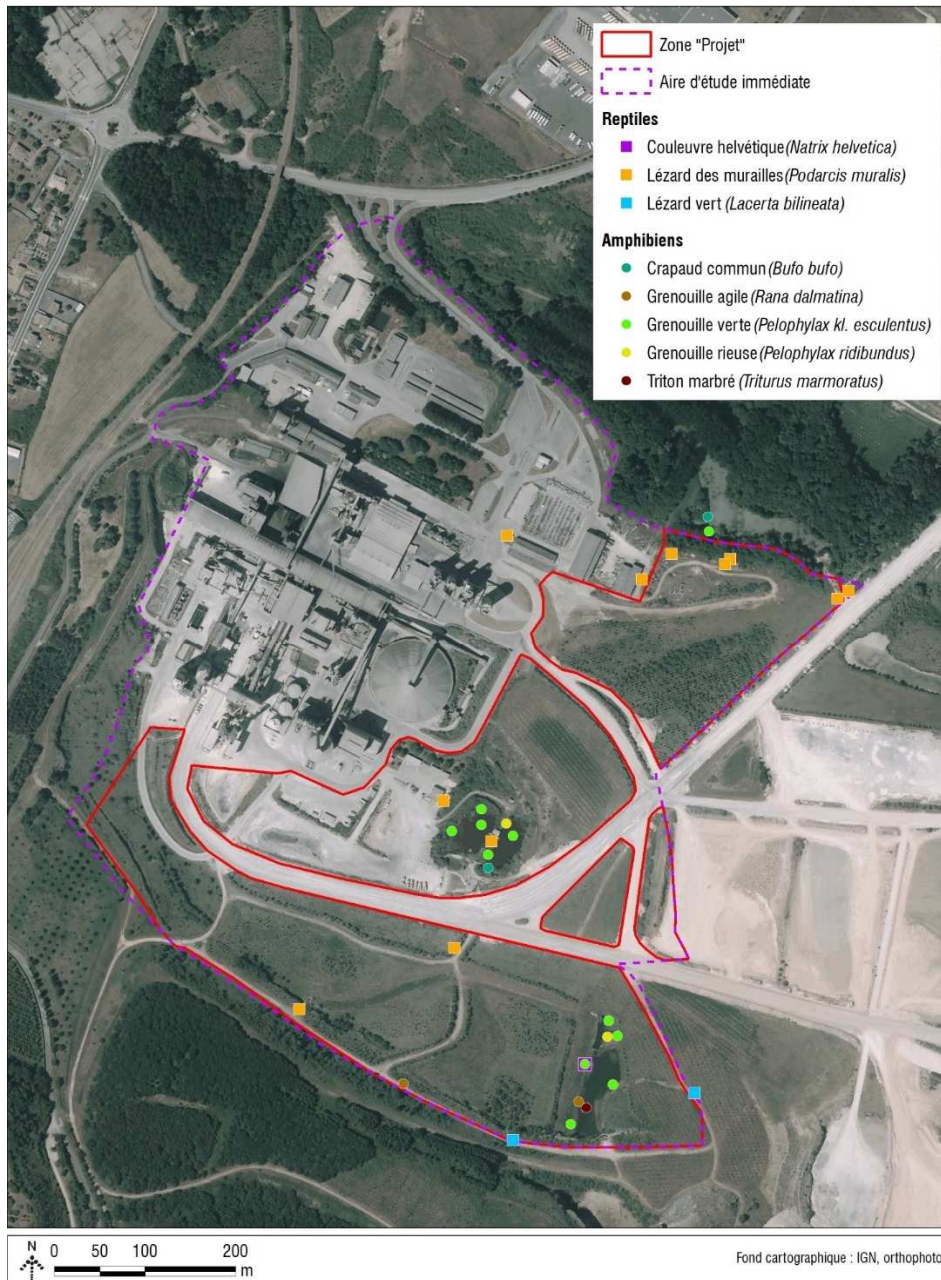


Figure 50 : Localisation des observations d'espèces d'amphibiens et de reptiles au niveau de la zone « projet » de l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)

Toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles inventoriées dans l'aire d'étude immédiate sont concernées par un statut de protection, notamment le Triton Marbré, la Couleuvre helvétique, le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Grenouille agile pour lesquels la destruction des individus mais aussi des habitats de reproduction et de repos est interdite. Les enjeux herpétologiques sont globalement très faibles sur l'ensemble des milieux de l'aire d'étude, hormis le plan d'eau situé au sud-est au niveau duquel se reproduit la totalité des espèces d'amphibiens recensées, et notamment l'espèce qui présente l'enjeu de conservation le plus fort (enjeu modéré) : le Triton marbré.



3.7.5.3. Les oiseaux

Les investigations de terrain menées de février à septembre 2020 ont permis d'identifier 70 espèces d'oiseaux à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

▶ Oiseaux nicheurs :

Parmi ces 70 espèces, 54 ont été contactées en période de reproduction dont 43 ont montré des indices de nidification (possible, probable ou certaine) au sein de l'aire d'étude immédiate et 10 autres seulement dans l'aire d'étude rapprochée (bâtis, boisements et front de taille au sud-est). Ces espèces nicheuses sont pour la plupart des espèces de passereaux inféodées aux milieux arborés et arbustifs.

▶ Oiseaux migrateurs :

Parmi les 70 espèces contactées, 48 utilisent l'aire d'étude immédiate durant le début de la période de migration postnuptiale (inventaires d'août-septembre 2020) ou la période de migration pré-nuptiale (inventaires de mars 2020). Aucun mouvement migratoire n'a été observé durant ces deux périodes de migration. Seul des groupes de plusieurs dizaines d'individus de Pigeon ramier en vol et de Canard colvert en stationnement sur le plan d'eau au nord ont été contactés dans l'aire d'étude rapprochée.

Plusieurs espèces non contactées en période estivale sont présentes dans l'aire d'étude immédiate en fin d'été (août-septembre), notamment des espèces migratrices comme le Chevalier guignette, le Gobemouche noir, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pouillot fitis ou encore le Roitelet triple bandeau.

▶ Oiseaux hivernants :

Parmi les 70 espèces contactées, 31 utilisent l'aire d'étude immédiate durant la période hivernale, pour le repos et l'alimentation.

On retrouve notamment le cortège lié aux espaces boisés, dont plusieurs espèces (Bécasse des bois, Grive draine, Sittelle torchepot, Tarin des aulnes) observées uniquement en hiver. Ces espèces sont présente sur l'aire d'étude immédiate en alimentation.

▶ Statut réglementaire

Parmi toutes les espèces d'oiseaux inventoriées, 51 sont protégées au niveau national au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

De plus, la Bondrée apivore, le Faucon pèlerin, le Martin-pêcheur d'Europe et la Pie-grièche écorcheur sont inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux (Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages). Hormis la Pie-grièche écorcheur, aucune de ces espèces n'est considéré nicheuse dans l'aire d'étude immédiate. Le Faucon pèlerin et la Bondrée apivore sont considérés nicheurs dans l'aire d'étude rapprochée, alors que le Martin-pêcheur d'Europe n'a été contacté qu'en période de migration postnuptiale.

▶ Statut de conservation

Le statut de conservation des espèces observées lors des inventaires a été déterminé à partir de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (2016) ainsi que la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes (2018) :



- ✓ Espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France

Au total, 19 espèces présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Parmi elles, 11 espèces ont montré des indices de nidification au sein de l'aire d'étude immédiate : 6 sont classées « vulnérables » (Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe), et 5 sont classées « quasi menacées » (Alouette des champs, Bouscarle de Cetti, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Pie-grièche écorcheur).

- ✓ Espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Poitou-Charentes

Au total, 28 espèces présentent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Parmi elles, 13 espèces ont montré des indices de nidification au sein de l'aire d'étude immédiate : 3 sont classées « vulnérables » (Alouette des champs, Rousserolle effarvate, Tourterelle des bois), et 10 sont classées « quasi menacées » (Bruant jaune, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Poule d'eau, Serin cini et Verdier d'Europe).

L'intérêt avifaunistique du secteur repose sur la présence d'espèces de passereaux nicheurs inféodés aux milieux aquatiques, arborés, semi-ouverts ou ouverts, dont plusieurs possèdent des statuts de conservation défavorables à l'échelle nationale et/ou régionale : l'Alouette des champs, la Bouscarle de Cetti, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, la Linotte mélodieuse, la Fauvette grisette, la Fauvette des jardins, la Pie-grièche écorcheur, la Poule d'eau, la Rousserolle effarvate, le Serin cini, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe).

Ainsi les milieux arborés et arbustifs, les jeunes plantations et les haies accueillent un cortège de passereaux patrimoniaux qui leur confère un enjeu modéré compte tenu de la nidification de plusieurs espèces à enjeu modéré, en particulier le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, la Pie-grièche écorcheur, la Rousserolle effarvate, le Serin cini, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.

Les friches herbacées au sein de l'aire d'étude présentent également un enjeu modéré au regard de la nidification possible de l'Alouette des champs. Pour finir, les milieux aquatiques, et leur végétation associée, présentent un enjeu modéré au regard de la nidification de la Rousserolle effarvate.

A noter que la Bondrée apivore et le Faucon pèlerin, deux espèces à enjeu important dans la région, ne sont pas nicheurs dans l'aire d'étude immédiate (qu'ils utilisent pour la chasse) mais potentiellement dans l'aire d'étude rapprochée.

L'intérêt ornithologique de l'aire d'étude immédiate apparaît modéré au regard des habitats concernés et des espèces qui le fréquentent. L'enjeu le plus important concerne les espèces qui fréquentent les zones arborés ou arbustives (boisements, haies, fourrés et jeunes plantations), ainsi que les friches herbacées (Alouette des champs).

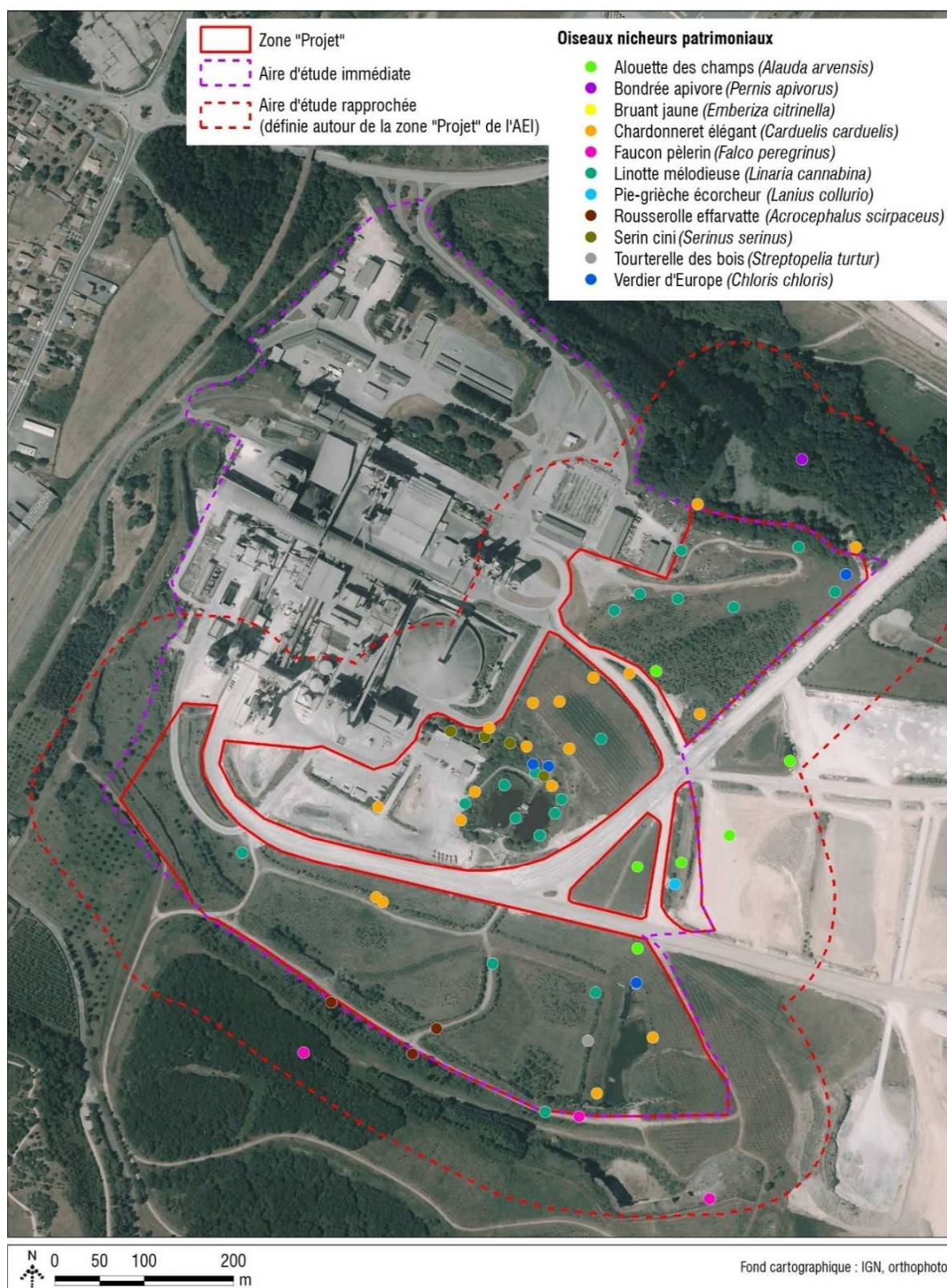


Figure 51 : Localisations des observations d'espèces d'oiseaux nicheurs à enjeu au niveau de l'aire d'étude rapprochée (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



Les investigations de terrain menées en période de reproduction (avril-mai 2021) à l'échelle de l'aire d'étude élargie ont permis d'identifier 52 espèces d'oiseaux. Hormis le Pipit farlouse, en migration tardive, toutes ces espèces peuvent y être considérées comme nicheuses.

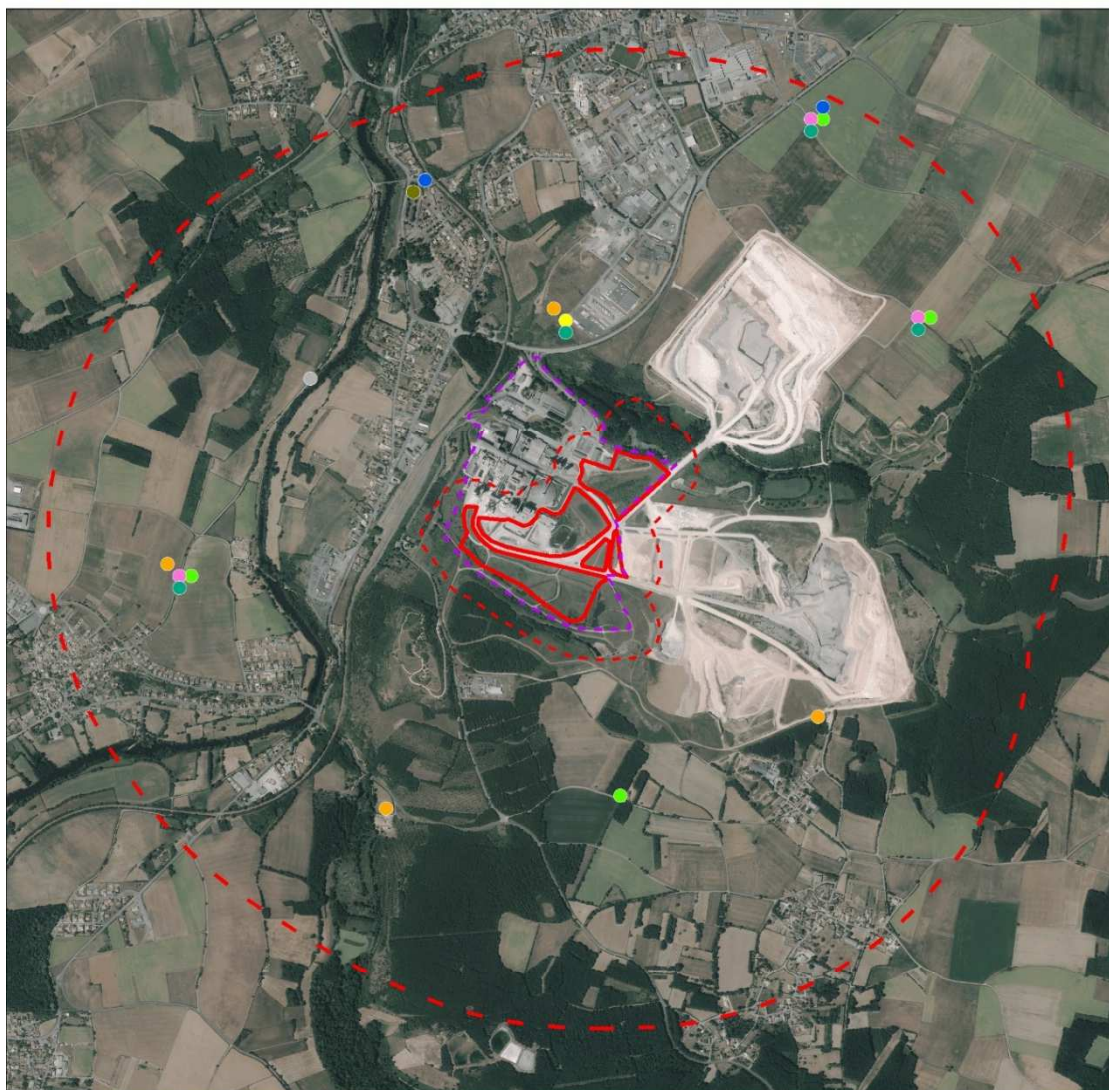
Par ailleurs, la majorité de ces espèces nicheuses ont également été identifiées au niveau de l'aire d'étude rapprochée à l'occasion des inventaires réalisés en 2020, même si toutes n'y ont pas montré des indices de reproduction ; c'est le cas de la Perdrix rouge, du Corbeau freux, du Faisan de Colchide, du Pouillot fitis, du Roitelet triple-bandeau et du Tarier pâtre. Le Héron garde-bœufs, le Busard Saint-Martin, le Bruant proyer et la Bergeronnette printanière n'ont en revanche pas été observés en 2020 au niveau de l'aire d'étude rapprochée, ce qui peut facilement s'expliquer compte tenu de l'absence de milieux favorables à leur reproduction.

A l'inverse, toutes les espèces nicheuses observées au niveau de l'aire d'étude rapprochée n'ont pas été contactées au niveau de l'aire d'étude élargie ; c'est notamment le cas de plusieurs espèces à enjeu local de conservation considéré comme modéré : la Rousserolle effarvatte, la Pie-grièche écorcheur, le Faucon pèlerin et la Bondrée apivore (ces deux dernières n'étant pas nicheuses au sein de l'aire d'étude immédiate).

Concernant les autres espèces à enjeu local de conservation considéré comme modéré identifiées en 2020 au niveau de l'aire d'étude rapprochée, les inventaires réalisés au niveau de l'aire d'étude élargie montrent que l'Alouette des champs, le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse sont assez fréquemment rencontrées aux alentours du projet, mais avec des effectifs relativement réduits. Ce n'est en revanche pas le cas du Verdier d'Europe, du Bruant jaune, du Serin cini et de la Tourterelle, rarement contactés, et pour lesquels les inventaires n'ont mis en évidence qu'un faible nombre de couples nicheurs.



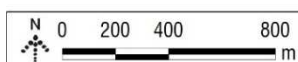
LOCALISATION DES OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'AVIFAUNE NICHEUSE PATRIMONIALE



- Emprises projet
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (définie autour de la zone "Projet" de l'AEI)
- Aire d'étude élargie

Oiseaux nicheurs patrimoniaux

- Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
- Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)
- Bruant proyer (*Emberiza calandra*)
- Serin cini (*Serinus serinus*)
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)
- Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)



Fond cartographique : IGN, orthophoto

Figure 52 : Localisation des observations d'espèces d'oiseaux nicheurs à enjeu au niveau de l'aire d'étude élargie (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



Parmi les espèces d'oiseaux contactées dans l'aire d'étude rapprochée, 51 sont protégées par la réglementation française (arrêté du 29 octobre 2009) : l'article 3 protège les individus (œufs, juvéniles, adultes) et les habitats de reproduction et de repos de ces espèces. 31 d'entre elles utilisent de façon possible, probable ou certaine les milieux de l'aire d'étude immédiate pour la reproduction. 9 autres espèces protégées sont considérées comme nicheuses aux abords de l'aire d'étude immédiate. Par ailleurs, 5 autres espèces protégées ne sont pas considérées comme nicheuses mais utilisent l'aire d'étude immédiate durant la période hivernale, et 6 uniquement durant la migration pré-nuptiale ou post-nuptiale.

Les fourrés et les jeunes plantations compris dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate présentent un enjeu modéré pour l'avifaune dans la mesure où ils constituent un habitat de reproduction possible, probable ou certaine pour 9 espèces d'oiseaux protégées, dont 4 espèces patrimoniales (enjeu modéré) : Bruant jaune (NT Poitou-Charentes et VU France), Linotte mélodieuse (NT Poitou-Charentes et VU France), Pie-grièche écorcheur (NT Poitou-Charentes, NT France, Annexe I Directive Oiseaux et ZNIEFF) et Rousserolle effarvate (VU Poitou-Charentes et ZNIEFF).

Les friches herbacées comprises dans la partie centrale de l'aire d'étude immédiate présentent également un enjeu modéré pour l'avifaune dans la mesure où elles constituent un habitat de reproduction possible pour une espèce d'oiseau non protégée mais patrimoniale (enjeu modéré) : l'Alouette des champs (VU Poitou-Charentes et NT France).

Les boisements compris dans l'aire d'étude immédiate constituent par ailleurs un habitat de reproduction possible ou probable pour 15 espèces protégées, dont une espèce d'oiseaux à enjeu modéré : la Tourterelle des bois (VU Poitou-Charentes et VU France).

Les autres milieux arborés (haies, espaces verts arborés) compris dans l'aire d'étude immédiate constituent des habitats de reproduction possible, probable ou certaine pour 13 espèces d'oiseaux protégées, dont trois espèces à enjeu modéré : Chardonneret élégant (NT Poitou-Charentes et VU France), Serin cini (NT Poitou-Charentes et VU France), Verdier d'Europe (NT Poitou-Charentes et VU France). Ces milieux présentent de ce fait un enjeu modéré pour l'avifaune.

Les plans d'eau et leur végétation associée présents dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate constitue des milieux à enjeu faible pour l'avifaune dans la mesure où ils constituent des habitats de reproduction possible, probable ou certain pour 3 espèces protégées mais dont aucune espèce n'est patrimoniale.

Les zones rudérales comprises dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate ne représentent pas des habitats de reproduction d'espèces d'oiseaux patrimoniaux, ce qui leur confère un enjeu très faible pour l'avifaune.

3.7.5.4. Mammifères (hors chiroptères)

Sept espèces de mammifères terrestres ou semi-aquatiques ont été observées directement ou indirectement (traces, fèces) dans l'aire d'étude immédiate. Excepté le Lapin de garenne, qui est quasi menacé en France et en Poitou-Charentes, toutes les autres sont très communes et ne font pas l'objet de mesures de protection.



En outre, l'aire d'étude immédiate est probablement fréquentée par de petits mammifères communs de type mulots ou campagnols ; compte tenu de leur discrétion, ces espèces n'ont cependant pas été contactées.

Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats	LR PC	LR FRA	Enjeu local
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen				LC	LC	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe				LC	LC	Très faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau d'Europe				LC	LC	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin				NA	NA	Très faible
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne				NT	NT	Faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier				LC	LC	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				LC	LC	Très faible

Liste Rouge (LR) : Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Non Applicable (NA).

Figure 53 : Liste des espèces mammifères à enjeu observées dans l'aire d'étude immédiate (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)

Aucune des espèces de mammifères (hors chiroptères) inventoriées dans l'aire d'étude n'est concernée par un statut de protection. L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'enjeu réglementaire concernant le groupe des mammifères (hors chiroptères).

L'ensemble des mammifères (hors chiroptères) contactés dans l'aire d'étude immédiate sont des espèces communes à très communes à l'échelle régionale. L'ensemble des milieux de l'aire d'étude immédiate présentent un très faible enjeu écologique pour ce groupe.

3.7.5.5. Chiroptères

L'aire d'étude immédiate présente des habitats pouvant être exploités pour la chasse (friches herbacées, plans d'eau, boisements, haies) mais aussi pour les transits. Néanmoins, au regard du paysage dans lequel s'insère le projet, les chauves-souris exploitent probablement davantage la vallée du Thouet, la vallée du ruisseau de Gimelès ainsi que les boisements présents aux alentours. Concernant les gîtes, aucun bâtiment ni arbre ne présente des potentialités au sein de l'aire d'étude immédiate. En revanche, quelques arbres sont favorables à l'implantation d'espèces arboricoles comme la Barbastelle d'Europe et le Murin de Natterer en périphérie immédiate de la zone « projet ».

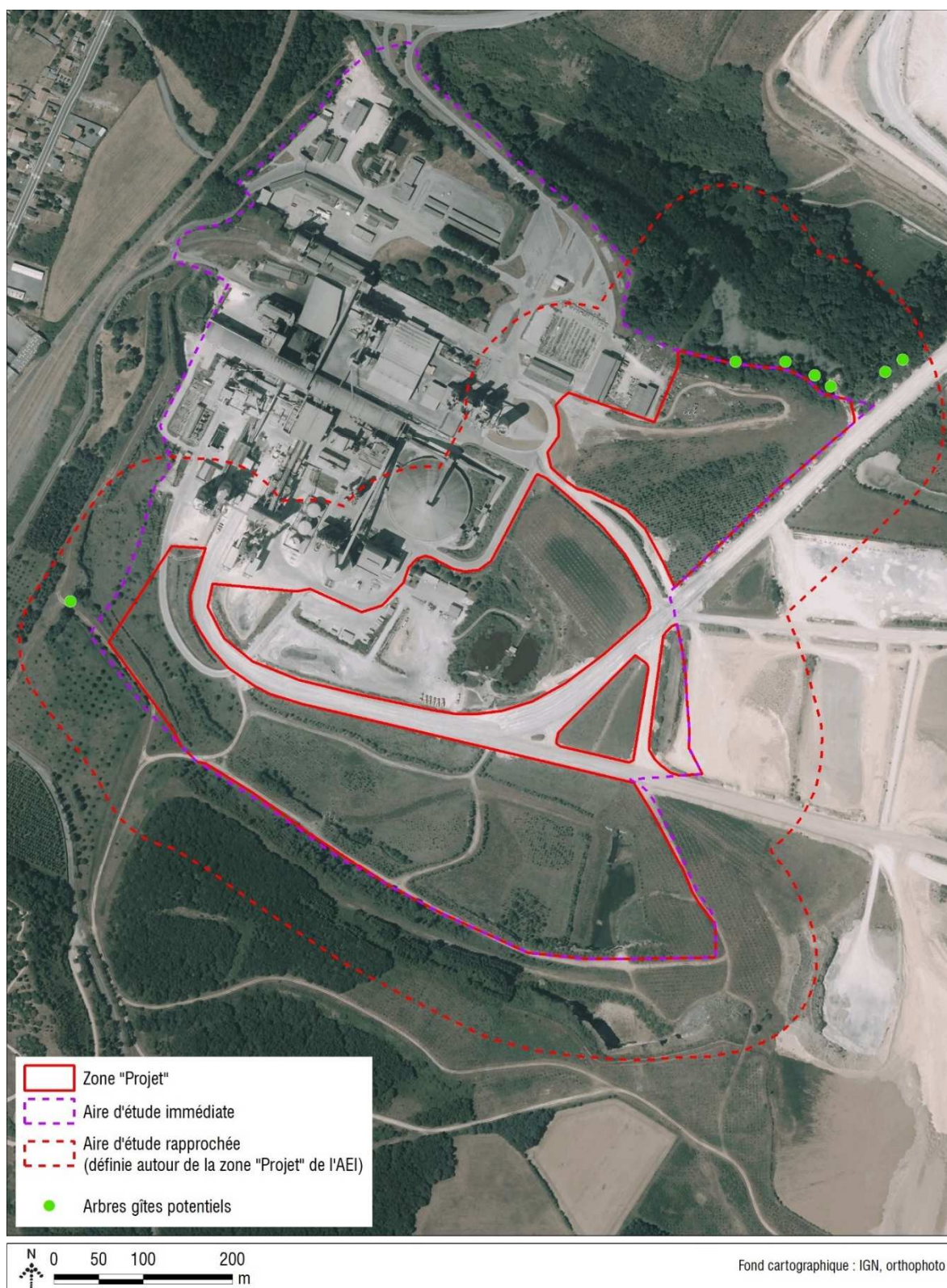


Figure 54 : Localisation des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères au niveau de l'aire d'étude rapprochée (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)



A la suite des différentes observations de terrain et analyse acoustiques, les espèces de chiroptères contactées dans l'aire d'étude immédiate au site sont :

Nom scientifique	Nom français	ZNIEFF PC	Protection nationale	Directive Habitats	LR PC	LR FRA	Activité sur le site	Enjeu local
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	OUI	Art. 2	Ann. II & IV	LC	LC	Chasse/Transit Gites potentiels	Modéré
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	OUI	Art. 2	Ann. IV	NT	NT	Chasse/Transit	Faible
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	OUI	Art. 2	Ann. IV	EN	LC	Chasse/Transit Gites potentiels	Modéré
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	OUI	Art. 2	Ann. II & IV	LC	LC	Transit	Faible
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	OUI	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	Chasse/Transit	Faible
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	OUI	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	Chasse/Transit Gites potentiels	Modéré
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	OUI	Art. 2	Ann. IV	NT	NT	Transit	Faible
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	OUI	Art. 2	Ann. IV	VU	VU	Transit	Faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		Art. 2	Ann. IV	NT	LC	Chasse/Transit	Faible
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	OUI	Art. 2	Ann. IV	NT	NT	Transit	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		Art. 2	Ann. IV	NT	NT	Chasse/Transit Gites potentiels	Modéré
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	OUI	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	Transit Gites potentiels	Modéré
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	OUI	Art. 2	Ann. IV	LC	LC	Transit	Faible
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	OUI	Art. 2	Ann. II & IV	VU	LC	Transit	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	OUI	Art. 2	Ann. II & IV	NT	LC	Transit	Faible

Liste Rouge (LR) : Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC).

Figure 55 : Liste des espèces de chiroptères contactées dans l'aire d'étude rapprochée (Source : Rapport Théma Environnement n° A.20.007T – Septembre 2021)